

Procès-Verbal du Conseil d'administration en ligne de GEMME EUROPE du Samedi 20 mars 2021

Présents : Rosalía Fernandez, Lourdes Arastey, Paul Gilligan, Avi Schneeberg, Ugo Ferruta, Carme Guil, Agnes Bucsi, Srdan Simac, Isabelle Bieri, Marie-Pierre de Montmollin, Monika Wlodarczyk, Eric van Engelen, François Staechelé, Camilla Hölzer, Konstanze Thau, Michelle Weil, Dragos, Calin, Dessislava Djarova, Renata Dolanska, Jacques Vernochet, Laura van der Krogt, Maria-Mammeri-Latzel, Anne Gongora.
Excusés : Beatrice Brenneur, Mary-Rose Gearty, Monica Velletti, Nicholas Chambers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport de gestion :

La présidente accueille les participants et les remercie pour tous les efforts déployés par toutes et tous. Elle remarque que, grâce à tous ses membres, GEMME est plus vivante que jamais. GEMME a continué à travailler sur tous les projets en cours et sur d'autres. Les membres du Bureau, au nom du GEMME, ont participé aux activités auxquelles l'Association a été invitée. GEMME a répondu à des questionnaires, et a poursuivi sa collaboration avec la Commission européenne et les autres institutions qui lui ont demandé un avis, comme auparavant. Tout cela a été réalisé malgré le contexte actuel très compliqué qui nous a tous touchés.

En outre, le champ de travail a été élargi avec quelques pays d'Amérique, par l'intermédiaire de GEMME Espagne. Il n'y a toujours pas d'accord ferme, mais il y a des conversations avec des collègues latino-américains qui veulent créer un réseau similaire en Amérique latine. La présidente affirme que l'échange d'expériences et l'organisation d'activités conjointes peuvent être très intéressants.

La présidente adresse ses très chaleureux remerciements de la part de Gemme Europe à Béatrice Brenneur, à Paul Gilligan, à François Staechelé et à Jacques Vernochet pour le travail remarquable qu'ils ont accompli pour développer Gemme Europe et porter ses projets. Elle regrette que ce conseil d'administration n'ait pas pu se tenir en Pologne comme prévu. Elle propose qu'un hommage leur soit rendu dans le cadre d'une cérémonie à célébrer pendant la prochaine réunion du CA en Pologne.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Elle rappelle qu'il est souhaitable que les rapports des sections nationales soient établis par écrit et demande que cette règle soit appliquée pour le prochain conseil d'administration.

Les différents membres présentent leur rapport sur la situation actuelle de la médiation dans leur pays.

Allemagne : GEMME Allemagne compte environ 18 membres qui sont tous des juges de différentes juridictions et travaillent également comme médiateurs judiciaires. En raison du Covid, il a été difficile de recruter de nouveaux membres. GEMME Allemagne travaille en coopération avec une autre association de juges médiateurs qui n'est active qu'au niveau national et compte environ 70 membres. Les séminaires de cette association que GEMME Allemagne soutenait n'ont pas eu lieu à cause du Covid. La réunion des membres de GEMME Allemagne s'est tenue en ligne en janvier 2021.

Autriche : GEMME Autriche est confrontée aux mêmes problèmes que l'Allemagne pour attirer de nouveaux membres. Il est difficile d'organiser des réunions pour présenter GEMME. Des discussions sont en cours avec le Ministère de la Justice car il n'y a pas de texte concernant la médiation. Cependant la médiation progresse car une affaire très médiatisée qui était en cours a été résolue par une médiation.

Belgique : GEMME Belgique compte au moins 50 membres ayant payé leur cotisation. D'autres vont rejoindre GEMME dans les prochains jours. En Belgique, tous les nouveaux magistrats doivent suivre une formation obligatoire sur la médiation et la conciliation. La médiation n'est pas obligatoire mais le juge peut l'ordonner sauf si toutes les parties y sont opposées.

Bulgarie : Dessislava Djarova indique qu'une erreur a eu lieu concernant les cotisations, mais qu'elle a été corrigée avec Jacques Vernochet. 2020 a été une année difficile à cause du Covid. La plupart des membres sont des juges. Il y a 8 membres à Sofia. La plupart des membres du GEMME en Bulgarie sont impliqués

dans la commission mise en place par le Ministère de la Justice et avec le Conseil de la Magistrature. La commission mise en place par le Ministère de la Justice a abordé la question de la médiation obligatoire et de sa portée. Actuellement, la médiation n'est pas obligatoire mais elle progresse. Trois membres de GEMME sont maintenant impliqués dans les négociations avec le Ministère de la Justice bulgare et 2 membres y compris Dessislava Djarova travaillent sur la formation à la médiation pour les jeunes juges.

Croatie : Srdan Simac trouve difficile d'attirer plus de membres et de demander des cotisations. Deux développements importants : une nouvelle disposition de procédure civile permet au juge d'ordonner la médiation et d'en fixer le coût et le fait que le Ministère de la Justice prépare un grand projet sur la médiation dans les tribunaux avec 500 médiateurs qui sont des juges. Il pense que ce sera un encouragement important pour la médiation en Croatie. En Croatie, les médiateurs doivent être des juges.

France : En France, il y a eu des difficultés en raison de la pandémie, comme dans les autres sections. Le nombre de membres est en augmentation. Ils viennent de différentes juridictions. Un groupe de travail a réfléchi à l'amélioration des procédures et propose de déléguer au médiateur la mission de recueillir l'accord des parties pour commencer une médiation. De cette façon, la saisine du tribunal pourrait être évitée. Une réunion au Ministère de la Justice sur ce point doit avoir lieu. Il y a maintenant un nouveau comité d'éthique qui se concentre sur la médiation à distance et le défi que constitue la médiation en ligne. Des séminaires en ligne ont été organisés sur la médiation italienne et sur la médiation politique.

Hongrie : La situation est difficile. Il y a un peu d'espoir car il y a un nouveau chef du bureau national pour le système judiciaire qui n'est pas contre la médiation et l'objectif est d'avoir des médiateurs dans les tribunaux. La section ne compte que 7 membres pour l'instant. Il y a d'autres membres mais ils ne paient pas leurs cotisations. Le projet est d'améliorer l'activité de la section.

Irlande : Des tentatives sont faites pour rajeunir la section irlandaise de GEMME. Il y a maintenant plus de membres bien que certains membres soient partis. Un séminaire a été organisé avec succès avec les juges des tribunaux inférieurs. Il y a une nouvelle loi du Parlement sur la médiation. Les avocats doivent désormais proposer la médiation à leurs clients. Il y a des médiateurs nommés par l'État qui sont actifs dans les tribunaux. C'est bénéfique pour les clients et pour le système judiciaire.

Roumanie : La section n'a pas pu organiser de séminaires sur la médiation en raison du Covid. Il y a 9 membres. La section a suggéré au Ministère de la Justice de former un groupe de travail pour modifier le code de procédure civile. La section s'inspire de l'Italie en ce qui concerne la médiation dans les affaires familiales. Elle attend une étude sur la médiation obligatoire venant de Venise. Le problème en Roumanie vient de la Cour Constitutionnelle, qui est contre la médiation obligatoire.

Rosalía Fernández remercie les collègues roumains et les félicite pour leurs efforts dans le domaine de la médiation et dans toutes les questions relatives à l'indépendance judiciaire, compte tenu de la situation difficile qu'ils traversent.

Italie : Il y a une nouvelle présidente, à savoir Daniela Biancini de la cour de Rome. Il y a également un nouveau secrétaire général. De nombreux projets sont en cours, notamment un service d'aide aux parties par la médiation dans le domaine du droit de la famille. Ce service a été activé dans plusieurs districts judiciaires et connaît un grand succès. Il en va de même dans le domaine de l'école. C'est un travail en cours.

La proposition d'avoir recours à la médiation dans les domaines civil et commercial va commencer. La section italienne propose l'idée d'aider financièrement les sections, si possible pour organiser des activités telles que le « help desk ». Ce serait pour des projets spécifiques qui pourraient être mis en œuvre par les sections nationales avec le soutien de GEMME

La présidente propose de statuer sur les demandes de soutien financier pour des activités nationales présentées à GEMME lors de la prochaine réunion.

Ce point devra être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA.

Slovaquie : Cette section a le statut d'observateur car elle compte 7 membres. La Slovaquie a rejoint GEMME en 2020 et souhaite que tout le monde partage des informations. Une loi sur la médiation a été adoptée il y a 16 ans, mais elle ne fonctionne pas bien et est très peu utilisée.

Pays-Bas : La situation a été assez stable pendant la pandémie. La médiation est surtout utilisée comme un préalable car les parties doivent attendre longtemps que leur affaire passe devant un juge. Cela fonctionne très bien. La médiation dans les affaires pénales se développe bien également.

Pologne : La section compte 7 membres. Il y a une bonne coopération avec le plus grand centre de médiation de Pologne et avec le Ministère de la Justice. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la section l'année dernière. Un questionnaire sur la médiation a été élaboré pour les parties. Monika Wlodarczyk a envoyé ces documents à la présidente la veille et souhaiterait obtenir leur validation par GEMME. Cela pourrait aider à persuader les juges polonais d'avoir recours à la médiation. La présidente a reçu le mail et transmettra les documents à tous les membres du Conseil d'administration pour en discuter ultérieurement.

Ce point devra être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA.

Suisse : Le Covid a paralysé toutes les activités. Il y a eu plusieurs réunions de la section en ligne. L'accent est mis sur les projets de loi sur la médiation dans les différents cantons et sur la liste des médiateurs. Le nombre de membres reste stable. Il y a eu un problème avec le site Web, mais il fonctionne toujours et ils vont être résolus. Un séminaire qui devait avoir lieu a été reporté à une date ultérieure, mais avec les mêmes intervenants.

Grande-Bretagne : Le rapport a été envoyé avant le Conseil d'administration

2. Rapport financier :

Jacques Vernochet indique que la situation financière de GEMME est bonne. L'année 2020 a été positive d'un point de vue comptable. Globalement, les dépenses ont été très faibles en raison du fait qu'il y a eu très peu de voyages. Les dépenses habituelles sont principalement des frais de déplacement et les voyages n'ont pas été possibles en raison de la situation concernant le Covid.

Le trésorier demande instamment à chaque section de payer sa cotisation avant le 31 décembre de l'année car le bilan de GEMME se termine à cette date. Il demande également que le nom de la section nationale à partir de laquelle le paiement est effectué soit clairement indiqué. Sinon, des erreurs administratives peuvent se produire.

A l'issue d'un vote le Conseil d'administration approuve les comptes de l'année 2020 en remerciant M. Vernochet.

La présidente souligne l'importance de la recommandation faite par le trésorier afin de clarifier les paiements des sections et demande la collaboration de tous.

Rosalía Fernández demande au trésorier s'il serait possible de soutenir les projets des Sections nationales dont on a parlé auparavant. Le trésorier indique qu'il y a suffisamment de fonds pour soutenir de telles initiatives. Il insiste sur le fait que l'argent doit être utilisé à bon escient et que les fonds ne doivent pas être gardés à la banque. Selon la loi française, les 2/3 des fonds d'une association doivent être dépensés.

Michèle Weil souligne qu'il n'y a toujours pas de liste à jour des membres des différentes sections nationales de GEMME, ce qui est également obligatoire selon la loi française et déclare qu'on devrait réfléchir au moyen par lequel le trésorier pourrait en être destinataire.

Rosalía Fernández remercie Michèle pour son observation sur ce point si important. Elle signale que cette situation est encore en cours de clarification et qu'elle est sûre que tout sera en ordre d'ici la prochaine assemblée en 2022. Elle rappelle qu'il est indispensable et demande la collaboration de toutes les sections.

3. Projets européens :

Paul Gilligan fait le point sur les projets en cours. Il y a un projet en Allemagne concernant la médiation dans le droit de la famille et les cas d'enlèvement d'enfants. Il y aura d'autres séminaires à l'avenir. Konstanze Thau et Freya Entringer (juge allemand) ont participé à l'un de ces séminaires en septembre 2020 à Berlin.

Paul a également été en contact avec l'ERA. Ils organisent des séminaires qui sont entièrement subventionnés pour les membres de GEMME. La personne de contact est Anastasia Patta. Il y a 20 places disponibles en 2021 pour 9 séminaires différents. En 2020, aucune place n'était disponible pour les

membres de GEMME car l'ERA n'avait pas reçu de subventions de l'UE. Les séminaires se déroulent en anglais. Toute personne intéressée peut envoyer un courriel à Mary-Rose Gearty.

Paul a reçu un mail concernant un séminaire organisé par une université le 26 mars 2021 à 14 heures. L'orateur est Sir Geoffrey Vos. Anne Gongora transmettra l'invitation à tous.

À la demande d'Anne Gongora, Paul informe qu'il n'a aucune information concernant le projet d'établissement d'une liste européenne des médiateurs et n'a pas été en contact avec le Conseil. Il n'a plus été impliqué dans ce projet. Avi Schneebalg confirme qu'il n'y a plus eu de contact avec le Conseil de l'Europe concernant la liste des médiateurs. Béatrice Brenneur souhaite cependant continuer à suivre ce projet.

GEMME ne sera pas le responsable du projet concernant la liste des médiateurs mais pourrait donner des conseils à ce sujet.

La présidente indique qu'une décision doit être prise sur ce point, mais étant donné que Béatrice n'est pas à la réunion, elle propose que Paul, Avi, et Béatrice restent en contact afin d'informer le CA et d'en décider après si nécessaire.

Lourdes Arastey informe le Conseil d'administration de l'avancement du projet EUIPO qui concerne les juges qui statuent dans les affaires de propriété intellectuelle. Elle explique qu'il y a deux projets différents : le réseau des juges et le Conseil d'Experts (SAB), dont GEMME est un membre des plus importants.

Ce projet a ralenti et il n'y a pas eu beaucoup d'activité de la part de l'Office Européen de la Propriété Intellectuelle.

La présidente de GEMME a pris ce projet en charge pendant les dernières réunions. Lourdes propose d'être attentive au fait de faire avancer les travaux.

4. Plan de communication numérique :

La présidente remercie François Staechelé pour son immense travail et son dévouement en vue de développer la communication numérique et le site web de GEMME. Elle rappelle que François Staechelé a démissionné parce qu'il ne souhaite plus continuer à s'occuper du site Web mais qu'il lui a écrit qu'il fera de son mieux pour assurer une transition sans difficultés à la personne qui lui succédera.

Étant donné la démission de François, Rosalía Fernández a parlé avec les vice-présidents pour réfléchir sur la meilleure façon d'agir. Ils ont pensé que ce serait mieux de changer le site et l'hébergeur. En plus, ils ont appris qu'il y a eu un incendie majeur chez l'hébergeur du site web de GEMME OVH qui est situé à Strasbourg et que des locaux ont brûlé. François confirme qu'on ne sait pas exactement combien d'informations ont été perdues dans cet incendie et dans quelle mesure le site Web a été affecté, bien qu'il pense qu'il n'y aura pas de problème pour GEMME. Les données sont souvent sauvegardées. Le site devrait pouvoir être rétabli rapidement.

Rosalía Fernández explique la proposition de la réorganisation et du changement de site.. Son coût serait de 5.000 euros. De plus, elle informe qu'une professionnelle extérieure à GEMME a été trouvée qui sera en charge de la communication de GEMME, des médias sociaux et du site Web de GEMME. Il s'agit de Myriam Rius, déjà connue par beaucoup de membres de GEMME. Le site Web a déjà évolué au cours de la semaine dernière grâce aux efforts de ce nouveau gestionnaire de contenu. Cette personne fera la maintenance, le travail sur le site Web et les comptes de médias sociaux **pour 500 euros par mois**. Ce travail comprendra également la récupération des données et le transfert des données. Cela représente beaucoup de travail, et cela ne peut pas être géré par un membre de GEMME parce que tous les membres de GEMME sont trop occupés.

Michèle Weil demande s'il y aura un nouveau site Web et un devis. Selon elle, le coût estimé de 5 000 euros est trop élevé. Une estimation fiable des coûts de l'amélioration envisagée du site Web est nécessaire. Plusieurs devis devront être présentés pour permettre de décider qui continuera le site de GEMME.

La présidente souligne qu'il y a un devis et qu'il faut agir rapidement. Elle en a donc parlé avec les vice-présidents et ils ont tous été d'accord pour proposer ce changement au CA.

À la demande de Michèle, Avi a expliqué cette proposition en soulignant que, après les six mois, on pourra décider de continuer ou non, bien qu'il soit sûr du très bon travail de Myriam Rius.

Michèle précise alors qu'il s'agit de mettre tout en place et de vérifier après s'il nous convient ou non.

Anne Gongora souligne qu'il faut obtenir plus d'informations sur l'incendie d'OVH car il est important de récupérer les données du site Web actuel. Cela va entraîner beaucoup de travail. Elle demande si, au cours des six mois, il sera possible de récupérer la mine de renseignements que François collectionne depuis des années sur l'ancien site. Avi et Rosalía répondent « oui, bien sûr ».

La proposition a été acceptée avec les détails expliqués auparavant.

5. Webinaire 2021 organisé par la Bulgarie :

Dessislava Djarova informe le Conseil d'administration qu'il ne sera pas possible d'organiser un webinaire en avril 2021. Il serait repoussé en octobre 2021, car cela demande beaucoup de préparation. Le sujet du webinaire pourrait être la médiation obligatoire, peut-être en se concentrant sur la médiation familiale, avec une table ronde. Dessislava souhaiterait l'aide de GEMME Italie et/ou GEMME France pour une contribution sur le sujet.

6. Prochaine réunion du Conseil d'administration :

La prochaine réunion du Conseil d'administration sera, nous l'espérons, une réunion physique. **La réunion aura lieu à Cracovie, en Pologne, le samedi 6 novembre 2021.**

La secrétaire générale
Anne Gongora

Minutes of the GEMME EUROPE Online Board Meeting of Saturday 20 March 2021

Present: Rosalía Fernandez, Lourdes Arastey, Paul Gilligan, Avi Schneebalg, Ugo Ferruta, Carme Guil, Agnes Bucsi, Srdan Simac, Isabelle Bieri, Marie-Pierre de Montmollin, Monika Wlodarczyk, Eric van Engelen, François Staechelé, Camilla Hölzer, Konstanze Thau, Michelle Weil, Dragos, Calin, Dessislava Djarova, Renata Dolanska, Jacques Vernochet, Laura van der Krogt, Maria-Mammeri-Latzel, Anne Gongora.

Excused: Beatrice Brenneur, Mary-Rose Gearty, Monica Velletti, Nicholas Chambers.

The agenda was as follows :

1. Management report :

The President welcomes the participants and thanks them for all their efforts. She notes that, thanks to all its members, GEMME is more alive than ever. GEMME has continued to work on all the ongoing projects and others. The members of the Bureau, on behalf of GEMME, participated in the activities to which the Association was invited. GEMME responded to questionnaires, and continued to work with the European Commission and other institutions that asked for its opinion, as before. All this was achieved despite the current very complicated context that has affected us all.

In addition, the scope of work has been extended to some American countries, through GEMME Spain. There is still no firm agreement, but there are conversations with Latin American colleagues who want to create a similar network in Latin America. The President said that the exchange of experiences and the organisation of joint activities could be very interesting.

The President expresses her warmest thanks on behalf of Gemme Europe to Béatrice

Brenneur, Paul Gilligan, François Staechel  and Jacques Vernochet for the remarkable work they had done to develop Gemme Europe and to carry out its projects. She regrets that this Board meeting could not be held in Poland as planned. She proposes that a tribute be paid to them in the form of a ceremony to be held during the next Board meeting in Poland.

The proposal is unanimously approved.

She reminds the meeting that it is desirable that reports from the national sections be in writing and asks that this rule be applied for the next Board meeting. The different members present their reports on the current situation of mediation in their countries.

Germany : GEMME Germany has about 18 members who are all judges in different jurisdictions and also work as court mediators. Due to Covid it has been difficult to recruit new members. GEMME Germany works in cooperation with another association of judge-mediators which is only active at national level and has about 70 members. The seminars of this association that GEMME Germany supports did not take place because of Covid. The GEMME Germany members' meeting was held online in January 2021.

Austria : GEMME Austria faces the same problems as Germany in attracting new members. It is difficult to organise meetings to present GEMME. Discussions are ongoing with the Ministry of Justice as there is no text concerning mediation. However, mediation is progressing as a high-profile case that was underway was resolved through mediation.

Belgium : GEMME Belgium has at least 50 paid-up members. More will join GEMME in the next few days. In Belgium, all new judges have to follow a mandatory training on mediation and conciliation. Mediation is not compulsory but the judge can order it unless all parties are opposed to it.

Bulgaria : Dessislava Djarova says that there has been an error regarding the fees, but that this has been corrected with Jacques Vernochet. 2020 was a difficult year because of Covid. Most of the members are judges. There are 8 members in Sofia. Most of the GEMME members in Bulgaria are involved in the commission set up by the Ministry of Justice and with the Council of Magistracy. The commission set up by the Ministry of Justice addressed the issue of mandatory mediation and its scope. At present, mediation is not mandatory but it is progressing. Three GEMME members are now involved in negotiations with the Bulgarian Ministry of Justice and 2 members including Dessislava Djarova are working on mediation training for young judges.

Croatia : Srdan Simac finds it difficult to attract more members and to ask for membership fees. Two important developments : a new provision in civil procedure allows the judge to order mediation and to fix the cost and the fact that the Ministry of Justice is preparing a big project on mediation in courts with 500 mediators who are judges. He thinks that this will be an important encouragement for mediation in Croatia. In Croatia, mediators have to be judges.

France : In France there have been difficulties due to the pandemic, as in other sections. The number of members is increasing. They come from different jurisdictions. A working group has been reflecting on the improvement of the procedures and proposes to delegate to the mediator the task of collecting the agreement of the parties to start a mediation. In

this way, referral to the court could be avoided. A meeting at the Ministry of Justice on this point is to be held. There is now a new ethics committee focusing on distance mediation and the challenge of online mediation. Webinars have been organised on Italian mediation and on political mediation.

Hungary : The situation is difficult. There is some hope because there is a new head of the national office for the judiciary who is not against mediation and the aim is to have mediators in the courts. The section has only 7 members at the moment. There are other members but they do not pay their dues. The plan is to improve the activity of the section.

Ireland : Attempts are being made to rejuvenate the Irish section of GEMME. There are now more members although some members have left. A successful seminar was held with lower court judges. There is a new Act of Parliament on mediation. Lawyers must now offer mediation to their clients. There are state-appointed mediators who are active in the courts. This is beneficial for the clients and for the judicial system.

Romania : The section has not been able to organise seminars on mediation due to Covid. There are 9 members. The Section has suggested to the Ministry of Justice to form a working group to amend the Civil Procedure Code. The section is inspired by Italy regarding mediation in family matters. It is waiting for a study on mandatory mediation from Venice. The problem in Romania is the Constitutional Court, which is against compulsory mediation.

Rosalía Fernández thanks the Romanian colleagues and congratulates them for their efforts in the field of mediation and in all issues related to judicial independence, considering the difficult situation they are going through.

Italy : There is a new President, namely Daniela Biancini from the Court of Rome. There is also a new Secretary General. Many projects are underway, including a service to help parties through mediation in the field of family law. This service has been activated in several judicial districts and is very successful. The same is true in the field of schools. This is a work in progress.

The proposal to use mediation in civil and commercial matters will start.

The Italian section proposes the idea of financial support to the sections, if possible to organise activities such as the « help desk ». This would be for specific projects that could be implemented by the national sections with the support of GEMME

The President proposed to decide on requests for financial support for national activities submitted to GEMME at the next meeting.

This item should be put on the agenda of the next Board meeting.

Slovakia : This section has observer status as it has 7 members. Slovakia joined GEMME in 2020 and wants everyone to share information. A law on mediation was passed 16 years ago, but it does not work well and is very little used.

Netherlands : The situation has been quite stable during the pandemic. Mediation is mainly used as a preliminary because parties have to wait a long time for their case to go before a judge. It works very well. Mediation in criminal cases is also developing well.

Poland : The section has 7 members. There is a good cooperation with the biggest mediation centre in Poland and with the Ministry of Justice. Several meetings were held

with the Section last year. A questionnaire on mediation has been developed for the parties. Monika Włodarczyk sent these documents to the President the day before and would like to have them validated by GEMME. This could help to persuade Polish judges to use mediation.

The President had received the email and would forward the documents to all Board members for further discussion.

This item should be put on the agenda of the next Board meeting.

Switzerland : Covid has paralysed all activities. There have been several section meetings online. The focus is on the draft laws on mediation in the different cantons and the list of mediators. The number of members remains stable. There was a problem with the website, but it is still working and they will be solved. A seminar that was to take place has been postponed to a later date, but with the same speakers.

Great Britain : The report was sent out before the Board meeting.

2. Financial report :

Jacques Vernochet reports that the financial situation of GEMME is good. The year 2020 was positive from an accounting point of view. Overall, expenses were very low due to the fact that there were very few trips. The usual expenses are mainly travel expenses and trips were not possible due to the situation with Covid.

The Treasurer urges each section to pay its membership fee before 31 December of the year as the GEMME balance sheet ends on that date. He also asks that the name of the national section from which the payment is made be clearly indicated. Otherwise, administrative errors may occur.

After a vote the Board approves the accounts for the year 2020 and thanks Mr. Vernochet.

The President stresses the importance of the recommendation made by the Treasurer to clarify the payments of the sections and asks for everyone's cooperation.

Rosalía Fernández asks the Treasurer if it would be possible to support the projects of the National Sections that have been mentioned earlier. The Treasurer indicates that there are sufficient funds to support such initiatives. He stresses that the money should be used wisely and that the funds should not be kept in the bank. According to French law, 2/3 of an association's funds must be spent.

Michèle Weil points out that there is still no up-to-date list of the members of the different national sections of GEMME, which is also obligatory under French law, and says that we must think about how the treasurer can receive it.

Rosalía Fernández thanks Michèle for her observation on this important point. She says that this situation is on the way to be clarified and that she is sure that everything will be in order by the next assembly in 2022. She recalls that it is essential and asks for the collaboration of all sections.

3. European projects :

Paul Gilligan gives an update on current projects. There is a project in Germany concerning mediation in family law and child abduction cases. There will be more seminars

in the future. Konstanze Thau and Freya Entringer (German judge) attended one of these seminars in September 2020 in Berlin.

Paul has also been in contact with the ERA. They organise seminars which are fully subsidised for GEMME members. The contact person is Anastasia Patta. There are 20 places available in 2021 for 9 different seminars. In 2020 there were no places available for GEMME members because ERA did not receive any EU funding. The seminars are in English and anyone interested can email Mary-Rose Gearty.

Paul received an email about a seminar being organised by a university on 26 March 2021 at 2pm. The speaker is Sir Geoffrey Vos.
Anne Gongora will pass on the invitation to all.

At the request of Anne Gongora, Paul informs the meeting that he has no information about the project to establish a European list of ombudsmen and has not been in contact with the Council. He is no longer involved in this project. Avi Schneebalg confirms that there has been no further contact with the Council of Europe concerning the list of ombudsmen. However, Béatrice Brenneur wants to continue to follow this project. GEMME will not be the project leader for the list of ombudsmen but can give advice on this.

The President says that a decision has to be taken on this point, but as Beatrice is not at the meeting, she proposes that Paul, Avi, and Beatrice keep in touch in order to inform the Board and decide afterwards if necessary.

Lourdes Arastey informs the Board about the progress of the EUIPO project which concerns the judges who rule in intellectual property cases. She explains that there are two different projects: the network of judges and the Council of Experts (SAB), of which GEMME is one of the most important members.

This project has slowed down and there has not been much activity from the European Intellectual Property Office.

The President of GEMME followed this project during the last few meetings. Lourdes offers to be attentive to moving the work forward.

4. Digital communication plan :

The President thanks François Staechel  for his hard work and dedication in developing GEMME's digital communication and website. She recalls that Fran ois Staechel  has resigned because he no longer wishes to continue with the website but has written to her that he will do his best to ensure a smooth transition to his successor.

Given the resignation of Fran ois, Rosal a Fern andez spoke with the vice-presidents to reflect on the best way to proceed. They thought it would be best to change the website and the host. In addition, they learnt that there was a major fire at the GEMME website host OVH, which is located in Strasbourg, and that the premises burned down. Fran ois confirms that it is not clear how much information was lost in the fire and to what extent the website was affected, although he believes that there will be no problem for GEMME. Data are often backed up. The site should be able to be restored quickly.

Rosal a Fern andez explains the proposal to reorganise and change the site. The cost will be 5,000 euros. Furthermore, she informs that a professional from outside GEMME has

been found who will be in charge of GEMME's communication, social media and the GEMME website. This is Myriam Rius, who is already known by many GEMME members. The website has already evolved over the past week thanks to the efforts of this new content manager. This person will do the maintenance, work on the website and social media accounts for 500 euros per month. This work will also include data recovery and data transfer. This is a lot of work, and it cannot be managed by one GEMME member because all GEMME members are too busy.

Michèle Weil asks if there will be a new website and a quote. In her opinion, the estimated cost of 5,000 euros is too high. A reliable estimate of the costs of the planned website improvement is needed. Several quotations will have to be presented in order to decide who will continue the GEMME website.

The President points out that there is a quote and that action is needed quickly. She discussed this with the vice-presidents and they all agreed to propose this change to the Board.

At Michèle's request, Avi explains the proposal, pointing out that after the six months, it can be decided whether to continue or not, although he is sure that Myriam Rius is doing a very good job.

Michèle then indicates that it will be organized and that we will check afterwards whether we are happy with it or not.

Anne Gongora emphasised that more information on the OVH fire is needed as it is important to recover the data from the current website. This will involve a lot of work. She asks if, during the six months, it will be possible to recover the wealth of information that François has been collecting for years on the old site. Avi and Rosalía answer "yes, of course".

The proposal is accepted with the details explained earlier.

5. Webinar 2021 organised by Bulgaria :

Dessislava Djarova informs the Board that it will not be possible to organise a webinar in April 2021. It will be postponed to October 2021, as it requires a lot of preparation. The topic of the webinar can be mandatory mediation, perhaps focusing on family mediation, with a round table. Dessislava would like the help of GEMME Italy and/or GEMME France for a contribution on this topic.

6. Next Board meeting :

The next Board meeting will hopefully be a physical meeting. **The meeting will take place in Krakow, Poland on Saturday 6 November 2021.**

The Secretary General
Anne Gongora

